



# Un appel au respect



Info-Négo n° 23  
16 mars 2022

## Plusieurs nouveaux moyens autorisés par le TAT

Depuis 6 h, le mercredi 16 mars, nous mettons en œuvre une « grève 2.0 ».

Vous trouverez une liste exhaustive des services essentiels à maintenir et des tâches que nous n'effectuons plus au [www.paramedics.fsss.qc.ca](http://www.paramedics.fsss.qc.ca). Voici un résumé des principaux moyens additionnels pour tous les paramédics du Québec.

Notons que les moyens suivants s'ajoutent à ceux qui étaient en vigueur au moment où nous avons arrêté la grève.

### Priorités d'appel

Tous les appels de priorité 8 sont traités de la façon habituelle sauf les retours à domicile qui, quant à eux, devront être effectués entre 12 h et 17 h (étant entendu que le service dans les situations suivantes à l'égard du service aéromédical sera maintenu en toute occasion.)

### Travail des cadres

Les cadres inscrits au registre national, qualifiés, aptes à répondre aux appels d'urgence le 16 mars 2022 et ceux qui, à cette date, n'ont pas accompli d'activités cliniques depuis plus de 4 mois, mais moins de 12 mois, participent au maintien des services essentiels à raison de 4 heures consécutives par semaine dont le moment est déterminé par les employeurs et communiqué aux syndicats aussitôt que l'horaire hebdomadaire de travail est établi.

Le travail des paramédics et de ces cadres agissant comme paramédics est exécuté en conformité de l'entente intervenue, telle que précisée et modifiée par la présente décision.

### Tâches non essentielles et autres moyens

Les formulaires de facturation (AS-810/811) ne sont pas remplis par les paramédics. Les entreprises ambulancières utilisant le logiciel SYM comme support informatique désactivent le module « SYMAS » pour que les formulaires AS-810 électroniques soient désactivés durant la grève.

Les formulaires (AS-803) sont remplis par les paramédics sur support papier. Les supports technologiques pour les formulaires AS-803 ne seront pas utilisés.

Le formulaire (AS-803) est complété par les paramédics de façon usuelle et normale sur support papier, à l'exception de la copie du CISSS\CIUSSS et celle de l'employeur sur lesquelles les éléments suivants ne sont pas inscrits : l'identification de l'utilisateur, la RAMQ, le numéro de la carte de l'hôpital, la date de naissance, la date de l'événement, le numéro d'autorisation de l'événement, le numéro de véhicule ambulancier, le centre hospitalier de destination, l'heure d'avis à l'établissement receveur, l'heure d'arrivée, l'heure de triage et le code clawson;

Les paramédics de soins avancés remplissent le formulaire AS-803 comme à l'habitude lorsqu'ils doivent administrer des médicaments et/ou des soins sous prescription. Sinon ils appliquent le point 7 de la présente liste de services essentiels.

Les paramédics ne s'occupent plus de remplir les porte-documents des formulaires à bord du véhicule ambulancier à l'exception des AS-803.

Les paramédics n'effectuent plus les tâches de chef d'équipe qui visent les remplacements des chefs aux opérations.

Les paramédics appliquent la procédure sur l'utilisation de la table de transbordement sur la table powerload développée par le comité de transbordement en vigueur chez Urgences-santé : voir annexe 5 « Procédure sur l'utilisation de la table de transbordement avec le système powerload (Pro-8031, disposition 4.4.8)

Particularité pour les transferts inter-hospitalier.

Pour plus de détails consultez la [liste complète des services essentiels](#).

Pour les transports à l'urgence, les paramédics ne se déplacent pas à l'intérieur de l'urgence et laisseront les patients à l'infirmière au triage, sauf dans les cas où le patient est instable, selon l'échelle de triage de l'établissement receveur et doit être placé dans la salle habituellement désignée de l'établissement receveur.

Remplissage en propane des véhicules ambulanciers (hybride).

Non-retour des escortes médicales lorsqu'il n'y a pas de patient à bord du véhicule ambulancier. Le CH de départ avise le CH d'arrivée de la nécessité de prévoir un transport de retour d'escorte médical. Les escortes médicales EVAQ pour les cas COVID-positif sont retournées à l'avion ambulance.

Retour du matériel lors d'escorte médicale :

- o Incubateurs
- o Ballons aortiques
- o ECMO
- o Tous les types de civières d'avion-ambulance (EVAQ).

# PARAMÉDICS PREMIERS ARRIVÉS, DERNIERS NÉGOCIÉS

